



CFDT-Équipement
30, passage de l'Arche
92055 LA DÉFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Education Routière Compte rendu de la réunion DGPA / syndicats du 15 janvier 2007

Cette réunion s'inscrivait dans l'engagement de l'administration de lancer une réflexion sur les évolutions statutaires possibles pour les personnels des corps de l'éducation routière. Pour la CFDT y participaient Olivier Debliquis, Guy Loiseaux, Hubert Lebreton.

Les syndicats FO et CGT étaient présents. L'administration était représentée pour la DGPA par Messieurs CAZOTTES, SAFFROY et leurs collaborateurs et pour la DSCR par Monsieur Meunier et une collaboratrice. Après une courte présentation du contexte, Monsieur CAZOTTES a donné la parole aux organisations syndicales. Pour FO, il s'agit de reclasser la totalité des inspecteurs dans le corps de catégorie A. La CGT exprime qu'elle n'est pas opposée aux évolutions statutaires mais qu'elle souhaite élargir les réflexions aux métiers et aux missions. Pour la CFDT, nous avons replacé le dossier dans le contexte plus général de la fonction publique rappelant l'engagement d'une réflexion sur la catégorie B afin de lui offrir des déroulements de carrières décents, un régime indemnitaire à la hauteur, des conditions d'accès à la catégorie A amélioré. Sur le champ du MEDAD nous rappelons l'existence de plusieurs natures de catégorie B avec certains corps classés sur le CII (classement indiciaire intermédiaire comme les techniciens supérieurs) et qu'il convient de revaloriser les carrières des inspecteurs en les alignant déjà sur le CII et en leur attribuant un régime indemnitaire équivalent aux techniciens supérieurs. Il convient également d'assurer à tous l'accès au dernier niveau de grade dans des conditions qui permettent au moins d'atteindre le dernier échelon du dernier grade.

Sur la question de l'accès à la catégorie A nous n'avons pas manqué de noter les difficultés récurrentes d'accès avec seulement une centaine de postes. Par ailleurs il apparaît de sérieuses difficultés dans la gestion du corps des délégués et notamment dans les conditions d'accès au second grade avec de grandes difficultés à se positionner pour les délégués avec les autres corps de A comme les attachés, les ingénieurs des TPE, les administrateurs civils, les ingénieurs des ponts, les non titulaires. Les limites de la filiarisation sont clairement posées dans les difficultés constatés.

Après quelques échanges et le départ de certains aux vœux du ministre Borloo l'administration n'a pas manqué de rappeler les contraintes de la fonction publique sur les créations de corps qui plus est de A. Il faut un argumentaire solide pour convaincre. S'il ne ferme pas les portes il a précisé qu'entre le reclassement de tous et l'amélioration des pyramidages, des gestions de carrières sont possibles et des pistes à creuser aussi. Il propose de travailler sur trois thèmes.

1^o) Un état des lieux du corps au travers les documents de gestion, (CAP, bilan de gestion), sociologie du corps (qui, niveau de formation, qualifications, compétences). Le CEDIP serait mobilisé sur ces questions.

2^o) une analyse fine sur les différences de carrière constatées entre les contrôleurs des transports terrestres et les IPCSR compte tenu que l'administration n'a pas fait les mêmes choix sur les accès en catégorie A. Dans un cas un corps de délégués, dans l'autre l'accès aux corps des attachés.

3^o) une réflexions sur les missions

Missions actuelles et traditionnelles

Missions nouvelles non prise en compte

Missions à venir compte tenu de nouvelles organisations compte tenu des choix organisationnels.

Le représentant de la DSCR n'a pas manqué de souligner, en séance, que les missions autres que l'examen des permis de conduire représenteraient moins de 50% de l'activité actuelle avec le seul examen.

Ces réflexions sur les évolutions statutaires seront conduites en parallèle des travaux d'audit conduit par le CGPC sous l'autorité de Dominique LEBRUN qui doit remettre son rapport le 31 mars 2008. Une délégation CFDT sera reçue prochainement par M. LEBRUN.

Une nouvelle réunion se tiendra le 18 mars 2008 pour entériner la lettre de commande au CEDIP

*Pour tous renseignements complémentaires,
n'hésitez pas à contacter la permanence CFDT 01 40 81 24 00
Véronique THYS 01 40 81 24 09
Hubert Lebreton 01 40 81 24 03*